

RAMBLIÈRE Géraldine
86160 Champagné St Hilaire

Le 06/03/2023

Madame Danielle DENIZET
Commissaire-enquêteur

Objet : Opposition au parc éolien Les Mignaudières II Brion St Secondin

Madame le commissaire-enquêteur,

Trop de parcs éolien sont déjà en fonctionnement dans notre Sud Vienne. D'ailleurs, la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou a voté un moratoire. Elle précise aussi que les objectifs de production d'ENR fixés pour 2030 sont largement atteints, et même dépassés, sur son territoire.

Il faut aussi souligner la **saturation visuelle**, bien présente aujourd'hui vu le nombre de parcs éoliens en fonctionnement. De plus, à moins de 10 km se trouve le château de la Roche à Magné, ainsi que le château de Gençay. 10 km : distance retenue pour évaluer la saturation visuelle, et aussi retenue dans l'article 1^{er} CA du projet de loi d'accélération de production des énergies renouvelables lorsqu'il y a la présence d'un monument historique ou un site patrimonial remarquable depuis lequel les éoliennes seront visibles.

Il faut aussi prendre en compte les diverses nuisances qu'apportent ces machines industrielles :

- sur la santé des populations, les nuisances sonores, visuelles. La distance minimale entre habitations et éoliennes de 500 mètres est trop faible. Des propositions de lois ont été faites par le passé pour porter cette distance à 1000 mètres, voir 1500 mètres, mais sans succès. L'article 1^{er} CB du projet de loi d'accélération de production des énergies renouvelables demande de vérifier que les objectifs sanitaires fixés par le code de santé publique soient respectés pour les éoliennes prévues à moins de 1500 mètres des habitations.
- sur la faune, l'avifaune, la flore, etc. Sur tout l'environnement proche et plus éloigné du parc. Des espèces protégées sont directement impactées par les éoliennes (les chauves-souris entre-autres) même si on nous dit mettre en place des solutions pour les protéger. Avec un territoire saturé en éoliennes, chauves-souris et autres oiseaux ne sauront plus où habiter. Allons-nous entraîner le déclin de certaines espèces ? Leur disparition ? Pour une production soi-disant verte ?

Cette multitude de parcs éoliens détruit aussi nos paysages, notre cadre de vie, notre patrimoine et sa valeur immobilière.

Quand à tout ce béton enfoui dans le sol de nos terres cultivables, quelles conséquences dans quelques années ? Nos agriculteurs cultivent pour nous nourrir, nourrir leurs animaux. Ces sols bétonnés seront-ils encore de qualité ? Et suffisamment fertiles ?

Je rejoins donc les avis de beaucoup de personnes, associations et fédérations qui s'opposent à ce projet, et espère que vous donnerez un **avis défavorable**.

En vous remerciant de m'avoir lu, veuillez agréer, Madame, mes sincères salutations.

G. Ramblière